



Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré

sne-csen.net

A quand un geste spécifique pour le premier degré ?

Paris, le 22/09/2026

Monsieur le Ministre,

2 850 €, c'est la rémunération moyenne d'un professeur des écoles. Elle est inférieure de 240 € à la moyenne annoncée par la Depp pour l'ensemble des enseignants et de 280 € avec celle des professeurs certifiés. Professeurs des écoles et certifiés partagent pourtant les mêmes grilles indiciaires et le même déroulement de carrière. Le constat est sans appel, les professeurs des écoles sont les moins bien rémunérés de France.

Le SNE en appelle à vous pour que l'injustice faite aux professeurs des écoles cesse enfin. Vous en connaissez l'origine : les heures supplémentaires et un régime indemnitaire qui reconnaît beaucoup mieux le travail des certifiés que celui des professeurs des écoles.

C'est pour corriger cette anomalie que le SNE milite pour la création d'une indemnité de vie scolaire pour les professeurs des écoles. A ceci devrait s'ajouter la prime de professeur principal puisque chaque enseignant du primaire est responsable de son groupe classe et le suit. Enfin, les heures supplémentaires devraient être rémunérées au même niveau que dans le second degré et la situation des professeurs des écoles dans les conseils écoles collège alignée sur celle des certifiés.

Je vous assure de notre dévouement à la cause de l'Éducation nationale et vous adresse, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet
Président du SNE